

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le 13 octobre à 10 heures par le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée à l'"Athens Golf Club" de Glydada (Athènes).

Point 2 de l'ordre du jour Règlement intérieur

Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles (UNEP(OCA)/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour Election du Bureau

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la réunion élira à l'unanimité un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat et distribué sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.136/1 sera examiné, modifié s'il y a lieu, et adopté. Une proposition d'emploi du temps figure aussi en annexe au présent document. Les langues de travail de la réunion sont l'anglais et le français.

Point 5 de l'ordre du jour. Historique et objet de la réunion

Le Secrétariat retracera brièvement les activités qui ont précédé la réunion, et notamment les résultats et recommandations de la réunion tenue à Ischia du 15 au 18 juin 1997 qui a examiné la première version du projet de Programme d'actions stratégiques. L'objet et les résultats escomptés de la présente réunion seront aussi exposés et examinés.

Point 6 de l'ordre du jour: Examen du projet de Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre

Le Secrétariat présentera en détail le texte révisé du Programme d'actions stratégiques (UNEP(OCA)/MED WG.136/3) qui sera examiné et discuté par les participants en vue de son approbation. Le Secrétariat informera aussi succinctement la réunion de la teneur des autres documents établis pour servir de base au Programme d'actions stratégiques, à savoir le Bilan diagnostique transfrontière (UNEP(OCA)/MED WG.136/Inf.3) et le Rapport sur les "points chauds" prioritaires de pollution (UNEP(OCA)/MED WG.136/Inf.4).

Point 7 de l'ordre du jour: Examen de la suite à donner

Le Secrétariat informera la réunion des actions qui suivront l'approbation du Programme d'actions stratégiques, et notamment sa présentation aux Parties contractantes pour adoption. La teneur d'une proposition de projet plus vaste à soumettre au FEM pour le financement de certaines activités du Programme d'actions stratégiques, avec la convocation d'une conférence de donateurs, sera examiné lors de la réunion.

